AVERTISSEMENTS AGRICOLES

1 14 ex. JB

DLP 13-10-81868273

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

2 ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (7) 862.20.30 (Postes 426 et 427)

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

12 Octobre 1981

Bulletin n° 28 (sic pour 208)

ARBRES FRUITIERS :

TAVELURE : Dans les zones les plus sensibles (en particulier Savoie) afin de réduire avant l'hiver les formes de conservation de ce champignon et ainsi retarder les attaques au printemps prochain, il est recommandé d'effectuer un traitement du feuillage :

- après récolte et avant la chute des feuilles à l'aide de Benomyl, Carbendazine ou Thiophanate méthyl si ces matières actives n'ont pas déjà été utilisées en cours de saison.
- soit au tout début de la chute des feuilles avec une solution de perlurée (11 à 12 Kg/hl).
- soit après la chute des feuilles : perlurée à 12 Kg/hl ou solution de colorants nitrés (600 g/hl).

BACTERIOSE DU CERISIER : le programme de traitement doit se poursuivre au cours de la chute des feuilles. Se reporter à notre bulletin n° 22 du 26 août dernier.

BACTERIOSE DU POIRIER : appliquer deux traitements au début et à la fin de la chute des feuilles à raison de 250 g de cuivre/hl.

GRANDES CULTURES

CEREALES : JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE : Cette maladie peut provoquer de grosses pertes de rendements surtout sur orge mais également sur blé et avoine. A l'automne, il convient donc de surveiller attentivement les populations de pucerons sur les céréales car ces derniers sont les vecteurs du virus. Les variétés de céréales actuellement cultivées sont toutes plus ou moins sensibles à la jaunisse nanisante..

La gravité de la maladie dépend de différents facteurs :

- elle est favorisée par un automne doux qui permet aux pucerons de se maintenir longtemps et de se multiplier sur la parcelle,
- plus les pucerons arrivent tôt sur la culture, plus la maladie est grave,
- selon les cas, les pucerons ailés ont un pouvoir infectieux plus ou moins important,
- les capacité de récupération de la céréale peut limiter les effets de la jaunisse nanisante.

Les symptômes de la maladie apparaissent de 15 jours à 1 mois après l'inoculation pour les semis précoces mais ils peuvent n'être visibles qu'après l'hiver dans le cas de semis tardifs.

A l'automne et en hiver on observe alors sur orge un jaunissement, sur blé un rougissement ou/et un jaunissement, sur avoine un rougissement de l'extrémité des feuilles. Cependant, toutes les cultures qui présentent cet aspect ne sont pas obligatoirement atteintes de jaunisse nanisante car

Imprimerie de la Station RHONE-ALPES. Le Directeur-Gérant : R. GIREAU - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

d'autres causes peuvent provoquer ces symptômes (excès d'eau etc...).

A la montaison, on constate sur orge et sur avoine un "moutonnement" des parcelles dû à l'irrégularité de l'épiaison. En effet, sous l'effet de la maladie certaines plantes ne produisent pas d'épis, d'autres ont des épis faibles avec des grains petits et ridés. Sur blé ce nanisme est moins marqué et le seul symptôme de la maladie est la couleur lie de vin de la dernière feuille. Les dégâts sont d'autant plus importantsque les pucerons auront été nombreux à l'automne et auront séjourné longtemps sur la culture.

Parmi les différents pucerons des céréales qui peuvent transmettre la jaunisse nanisante c'est surtout Rhopalosiphum padi qui est présent à l'automne et qui est donc le principal vecteur. Ce puceron se reconnait à sa couleur noire, à son corps globuleux et à la couleur rouge de l'arrière de son abdomen. Il passe l'été sur les maïs et les repousses de céréales ; à l'automne des individus ailés envahissent les parcelles de céréales où ils se multiplient sous forme aptère.

Afin de diminuer les populations de ces pucerons deux techniques culturales sont particulièrement recommandées :

- le déchaumage des céréales après la moisson (surveiller plus spécialement les cultures situées dans des secteurs où les repousses sont abondantes).
- le broyage des cannes de maïs après récolte afin d'accélérer leur déssication

Il n'y a pas de méthode de lutte directe contre le virus responsable de la maladie. On ne peut donc qu'effectuer des traitements contre les pucerons vecteurs.

La décision de traitement ou de non traitement doit être prise en fonction de l'évolution des populations de pucerons à l'automne. Les observations sont à faire sur 50 plants, pris au hasard, en fin d'après midi lorsque la température a atteint 10 à 12 °C dans la journée (observer les plantes à contre-jour).

- Si on dénombre plus de un puceron par plante ou si la population est faible mais augmente rapidement, traiter dès que la culture atteint le stade 2 feuilles.
- Si la population est faible mais stagnante, attendre 15 jours. Si le froid n'a pas fait diminuer le nombre de pucerons pendant cette période, il faut alors traiter.
- Si le premier traitement a été précoce, il peut être nécessaire d'en réaliser un second si, après 15 jours, on observe une nouvelle augmentation du nombre de pucerons.

Les insecticides utilisables sont les suivants :

MATIERE ACTIVE	SPECIALITES COMMERCIALES	DOSES D'EMPLOI (en l de P.C./ha)
Bromophos	Nexion EC 40 Sovi Nexion 25 EM Rhodianex	1 1,5 1,5
Permethrine	Perthrine Ambush	0,25
Fenvalerate	Sumicidin	0,25
Décaméthrine	Décis	0,3

ATTENTION ! Il existe certaines incompatibilités herbicides-insecticides. Ne pas faire de mélanges. Se renseigner auprès des firmes.

COLZA : ATTENTION AUX LIMACES.

GROSSE ALTISE : Le vol se poursuit. Les cultures doivent donc être surveillées jusqu'au stade 2 feuilles vraies.

MILDIOU : dans certaines parcelles les plantules sont atteintes de mildiou qui se caractérise surtout par la formation d'un "duvet" blanc sous les cotylédons qui chutent prématurément. Les feuilles sont plus rarement atteintes mais peuvent présenter des taches jaunes et une crispation. Dans la grande majorité des cas cette maladie est sans incidence sur la réussite de la culture et ne justifie pas de traitement.

Si des cas graves étaient détectés, une pulvérisation à base de manèbe ou de mancozèbe pourrait être effectuée avant le stade 3 feuilles du colza, les risques étant ensuite nuls pour la culture.

FONTE DES SEMIS : des cas de fonte des semis sont actuellement observés. Nous rappelons que seul un traitement fongicide des semences permet de lutter contre ces maladies.

DESHERBAGE DE POST-LEVEE :

Il peut être nécessaire dans deux cas :

- si aucun traitement de pré-levée n'a été réalisé.
- en complément d'un traitement de pré-levée dans des parcelles envahies à la fois par des mono-dicotylédones sur lesquelles le désherbage de pré-levée n'aurait pas eu une efficacité suffisante en particulier sur repousses de céréales et sur folle-avoine.

Ces traitements doivent être réalisés sur des cultures saines et bien implantées. Les produits à base de Dalapon ne doivent pas être employés en complément de traitements de pré-levée car il y a alors souvent phytotoxicité. Il n'y a aucun problème avec les autres produits.
(cf. tableau page 4).

STAGES COLZA - CAMPAGNE 81-82.

Des stages d'information sur la culture du colza et les problèmes phytosanitaires qui s'y rapportent, auront lieu au cours des mois à venir.

Ces réunions se dérouleront dans différentes localités : SATOLAS, PONT DE CHERUY, CHAZEY, VILLARS LES DOMBES, CIBEINS, ST JEAN DE BOURNAY, LA COTE ST ANDRE, VALENCE. L'animation sera assurée par les Techniciens du CETIOM, CREAS, COOPERATIVES, FRCARA, ISARA, P.V. et SUAD. Les agriculteurs intéressés doivent se renseigner au plus vite auprès de Monsieur MICHAUX F. à la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles de Rhône Alpes : Tél. (7) 830.78.33. ou à la Protection des Végétaux : Tél. (7) 862.20.30 (poste 426).

FUSARIOSE DU MAIS : des cas sont signalés dans différentes zones (casse dûe au pourissement des cannes). Dans les parcelles très gravement atteintes il est possible d'avancer un peu la récolte de façon à limiter les pertes.

COMPLEMENTS D'INFORMATION :

Dans le tableau ayant pour titre : "Principaux produits de traitement
Durée d'interdiction d'emploi avant récolte", paru avec le bulletin n° 23 du 08 septembre 1981 ; le lecteur voudra bien apporter les informations complémentaires suivantes :

- Légende : E - insecticides non dangereux pour les abeilles.

Dans la colonne E, il faut mettre "oui" en face de : bacillus thuringiensis, phosalone et pyrimicarbe.

HERBICIDES	dose de P.C./ha	STADE D'APPLICATION	EFFICACITES
ALATEX, DOXPON, DALAPHYT, SPICA 10 (Dalapon)	2,5 Kg	de 2 feuilles vraies jusqu'à 15 jours avant les gelées	bon sur paturin, vulpin, ray-grass, repousses de céréales levées d'automne de folle avoine (porter la dose à 3 Kg pour ray grass et repousses de céréales)
LEGURAME PM (Carbetamide)	3 Kg	de 4 feuilles vraies jusqu'à 3 semaines avant la reprise de végétation	bon sur paturin, ray grass, vulpin et repousses de céréales. Bonne efficacité sur folle avoine à l'automne et au printemps si il est appliqué en fin d'hiver. Insuffisant sur dicotylédones. Traitement possible sur sol gelé.
KERB 50 W (Propyzamide)	1,5 Kg	de 3 feuilles vraies jusqu'à 3 semaines avant la reprise de la végétation	bon sur paturin, ray grass, vulpin et repousses de céréales. Bonne efficacité sur folle avoine à l'automne et au printemps si il est appliqué en fin d'hiver. Insuffisant sur dicotylédones. Porter la dose à 2 Kg sur avoine à chapelet et à 3 Kg contre le chiendent. Traitement possible sur sol gelé. Ne pas mélanger avec un parathion huileux car cela provoquerait la destruction du colza.
KERB Ultra (Propyzamide + Diuron)	1,2 Kg	4 feuilles vraies bien développées jusqu'à avant l'hiver	bon sur paturin, ray-grass, vulpin, repousses de céréales et levées d'automne de folle avoine. Moyen sur sanve, ravenelle, véronique et stellaire.
FERVIN (Alloxydine sodium)	1Kg + 3 litre d'huile	à n'importe quel stade du colza, de la levée au début de la montaison de la graminée	bon sur ray grass, vulpin, folle avoine et repousses de céréales. Inefficace sur paturin et dicotylédones. Traiter le soir par conditions humides. L'adjonction d'huile régularise et améliore l'efficacité.
SUFFIX 20, FACTEN 20 (Benzoylprop éthyl)	5 l	au début de la montaison du colza (tige à 10-20 cm)	spécifique anti folle avoine.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE, Chef de la Circonscription Phytosanitaire Rhône-Alpes :

R. GIREAU.